



DECISION DU MAIRE

n° 2026/ 010 / 2562

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel: 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « La compagnie des spectres »

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° qui charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association productrice Théâtre du Maquis et la commune de Cabriès ;

Considérant la volonté d'organiser le spectacle « La compagnie des spectres » à la Maison des Arts de Cabriès le 06 février 2026,

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Théâtre du Maquis, représentée par sa présidente Mme Catherine SHERER sise L'Ouvre-Boîte, 13 rue Joseph Jourdan - 13100 AIX-EN-PROVENCE, en vue de l'organisation du spectacle « La compagnie des spectres ».

ARTICLE 2 : La commune financera le spectacle à hauteur de 949,50 € TTC, somme dont elle est redevable au producteur Théâtre du Maquis.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au producteur Théâtre du Maquis et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par tout justiciable, de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 22 JAN. 2026

Le Maire,
Amapola VENTRON